

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

EMPRUNT de 250 000 FR
auprès de la Garantie
Mutuelle des Fonction-
naires pour construction
du nouveau C.A.R.E.L.

DATE DE CONVOCATION

21 Juillet 1975
DATE D'AFFICHAGE

21 Juillet 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 15
Nombre de votants 16

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PRÉFECTURE
- 8 AOÛT 1975 -
ROCHEFORT-MER (CHARENTE)

L'An mil neuf cent soixante quinze
le vingt cinq juillet à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, M. TETARD, Melle FOUCHÉ,
MM. BUJARD, STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU,
LACHAUD, BROTEAU, DOMEQ, BARRIERE, DELAIR.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Me TAP par Me BARDE

Absents : MM. COLLE, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE, BERLAND,
BOUCHET, BOUTET, PAPEAU, Mme BIDEAU, Mme FAVIERE

M. Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

Le financement de la construction du nouveau CENTRE AUDIO
VISUEL de ROYAN pour l'enseignement des langues (C.A.R.E.L.)
dont le montant a été arrêté à 7 500 000 FR par le Conseil
Municipal, au cours de sa séance du 27 Juin 1975, n'est pas
complètement assuré .

Des contacts ont été pris avec différents organismes de
crédit afin d'obtenir des emprunts, et l'OMNIUM FINANCIER DE
VALEURS MOBILIERES (O.F.I.V.A.L.M.O) vient de nous informer
que la GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES acceptait de consentir
un prêt de 250 000 FR (DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS) sur
quinze (15) ans, au profit de la VILLE DE ROYAN .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les crédits inscrits au Budget Primitif de 1975 -
CHAPITRE 903 ,

VU les propositions de l'OMNIUM FINANCIER DE VALEURS
MOBILIERES,

/.....

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 8. AOÛT 1975
DELIBERATION EXECUTOIRE
(Art. 46 du C. M.)

DECIDE :

- de contracter un emprunt de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (250 000 F.) auprès de la GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES , aux conditions suivantes:

- TAUX : 10,50 %
- DUREE : 15 ANS
- MONTANT DE L'ANNUITE : 33 812,00 FR

S'ENGAGE :

- à régler à O.F.I.V.A.L.M.O, une Commission d'intervention de 0,50 % du capital emprunté . Cette somme sera inscrite à l'article 672 du Budget Supplémentaire annexe du C.A.R.E.L. pour l'exercice 1975 .
- à voter les ressources nécessaires au paiement des annuités pendant quinze années à compter de 1976 ,

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou à défaut M. le Premier Adjoint par délégation à signer le contrat et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD



APPROUVÉ

ROYAN, le 8 AOUT 1975
Le Sous-Prefet.

J. CLUCHARD



CENTRE AUDIO-VISUEL DE ROYAN POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

TÉLÉPH. 05.81.04 ET 05.03.12

(C . A . E . C . L)

JL/MTR

Comptabilité

CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UN NOUVEAU BATIMENT

PLAN DE FINANCEMENT

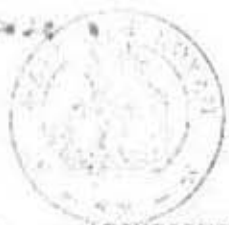
<u>MONTANT PREVISIONNEL DE LA DEPENSE</u>	
approuvé par délibération du C.M. du 27/6/1975	<u>7 500 000 FR</u>
<u>FINANCEMENT DEJA ASSURE</u>	
- Subvention de l'Etat (arrêté des 28 déc .1973 et 1er août 1974) 2 150 000 F	
- Emprunt C.A.E.C.L(délib. du 22/6/1973) 1 150 000 -	
- Emprunt C.D.C. sur proposition de la Caisse d'Epargne de MARENNES (délib. du 8/2/1974) 1 036 000 -	
- Emprunt C.D.C. sur proposition de la Caisse d'Epargne de MARENNES (délib. du 28/2/75) 1 114 000 -	
<u>FINANCEMENT EN COURS DE REALISATION :</u>	500 000 FR
- Emprunt Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (délib. C.M. du 25 Juillet 1975) 250 000 -	
- Partie emprunt C.A.E.C.L. - Printemps 1975 (Délib. C.M. du 25 Juillet 1975) 250 000 -	
<u>FINANCEMENT ESCOMPTE SUR 1976 :</u>	1 550 000 FR
- Subvention du Secrétariat d'Etat aux Universités 500 000 -	
- Subvention du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Formation Professionnelle 500 000 -	
- Emprunt Caisse des Dépôts & Consignations 550 000 -	
TOTAL	<u>7 500 000 FR</u>

MAIRIE DE ROYAN, le 29 JUILLET 1975



Certifié exact ,
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD



ESTIMATION PREVISIONNELLE (1) A LA DATE D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX
ESCOMPTEE FIN DECEMBRE 1975

I - ACQUISITIONS FONCIERES, DOCUMENTS TOPOGRAPHIQUES & ETUDE GEOTECHNIQUE DES SOLS.. 50.000 F

II - TRAVAUX IMMOBILIERS EN COURS DE REALISATION OU PROJETES :

1. PIEUX FORES.....	STE TECHNITRA	133.835
2. TRAITEMENT DES SOLS.....	ENT. LORILLOU	3.884
3. GROS-ŒUVRE.....	MONTICO FRERES	1.813.321
4. ETANCHEITE.....	S.M.A.C.	112.404
5. MURS RIDEAUX.....	S.C.A.N.	779.107
6. MENUISERIES INTERIEURES.	ENT. J. HAY	165.863
7. PLATRIERIE.....	ENT. GABOREAUD	64.454
8. REVETEMENTS SCELLES.....	ROYAN-CARNELAGES	57.625
9. REVETEMENTS COLLES.....	LE REVETEMENT MODERNE	79.976
10. SERRUREIRE & PLAFONDS...	STE PATEAU & FILS	189.654
11. INSTALLATIONS SANITAIRES	ENT. MONGRAND FRERES	81.344
12. CHAUFFAGE & VENTILATION.	STE FAVROULT & SOFEEC	370.440
13. ELECTRICITE.....	STE A FAVROULT	296.123
14. PEINTURE.....	W..... (2)	186.000
15. MIROITERIES DIVERSES....	ENT. FRADIN & FILS	244.812
16. TELECOMMUNICATIONS.....	STE ERICSSON	30.645
17. ASCENSEUR.....	STE ASCINTER	39.600
18. EQUIPEMENT DU FOYER.....	X..... (2)	35.000
19. EQUIPEMENT SALLE DE PROJECTIONS.....	Y..... (2)	65.000
20. ANTENNE & CIRCUITS T.V..	STE A. FAVROULT	8.327
21. V.R.D.....	Z..... (2)	197.314
22. ESPACES VERTS.....	ENT. BONNIN & CIE	45.372
TOTAL (II)..... T.T.C.-----		5.000.000

III - EQUIPEMENT MOBILIER & MATERIEL PEDAGOGIQUE..... T.T.C. 1.500.000

TOTAL (II - III)..... T.T.C. 6.500.000

Révision de prix susceptible d'être envisagée sur (II + III).. 650.000

TOTAL (II - III - révision de prix)... T.T.C. ----- 7.150.000 F

Honoraires Maître d'Oeuvre..... 300.000 F

ESTIMATION PREVISIONNELLE DE L'OPERATION ACHVEE..... T.T.C. 7.500.000 F

(1) compte-tenu de l'évolution des conditions économiques susceptibles d'intervenir en 1975

(2) lots non encore adjugés.